

Service Environnement

Grenoble, le

17 OCT. 2023

Le préfet
à
messieurs les maires des communes de
Bouvesse-Quirieu, Montalieu-Vercieu, Optevoz,
Parmillieu, Porcieu-Amblagnieu

Affaire suivie par : Véronique DUPERRON

Objet :

- Communes : Bouvesse-Quirieu, Montalieu-Vercieu, Optevoz, Parmillieu et Porcieu-Amblagnieu
- Pétitionnaire : Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné
- Travaux : Plan d'épandage des boues d'épuration de la lagune de Baix sur Saint Baudille de la Tour
- Rubrique : 2.1.3.0
- N° IOTA : 38-2023-0100028118
- **Accord sur dossier de déclaration**

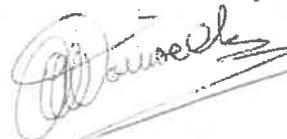
PJ : copie du courrier d'accord sur dossier de déclaration + accusé réception

Je vous prie de bien vouloir afficher le courrier adressé à la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné portant accord sur le dossier de déclaration concernant l'étude préalable au plan d'épandage des boues du lagunage de Saint Baudille de la Tour, pendant une durée minimale d'un mois.

Ce document est mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Isère durant une période d'au moins six mois.

Par ailleurs, la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné se charge de vous faire parvenir un exemplaire du dossier de déclaration (version n° 2) soit en format papier, soit en format numérique. Je vous prie de me renvoyer l'accusé de réception ci-joint, à réception du document.

Pour le préfet de l'Isère et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,
Par subdélégation, le chef de l'unité
assainissement et rejets,



Gilles JANISECK

